

# CONTRÔLE SUR PIECES DE LA LES MAISONS DE LA TOUCHE

Août 2024

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	<b>Prescription_01</b>	Mettre en place, en vertu des dispositions de l'article L311-8 du CASF, une consultation du CVS afin que cette instance se positionne sur le projet d'établissement.	3 mois	Relevé de conclusion du CVS
Ecart_02	1 - Gouvernance	<b>Prescription_02</b>	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Décision instituant le CVS
Ecart_03	1 - Gouvernance	<b>Prescription_03</b>	Actualiser le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	3 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_04	1 - Gouvernance	<b>Prescription_04</b>	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
Remarque_01	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_01</b>	Elaborer une fiche de poste nominative, datée et signée pour la directrice afin de formaliser les missions de celle-ci.		
Remarque_02	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_02</b>	Mettre en place un suivi du projet d'établissement en prenant en compte les recommandations de l'HAS/ANESM de décembre 2009 portant sur l'élaboration, la rédaction et l'animation du projet d'établissement ou de service.		

Remarque_03	1-Gouvernance	<b>Recommandation_03</b>	Procéder à la mise à jour de la fiche de poste du médecin coordonnateur afin de formaliser les missions de celui-ci telles que précisées dans l'article D312-158 du CASF en intégrant l'ensemble des missions de médecin coordonnateur telles que listées à l'article D312-158 du CASF.		
Remarque_04	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_04</b>	Elaborer une fiche de poste nominative pour l'IDEC afin de fixer clairement les missions de celle-ci.		
Remarque_05	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_05</b>	Proposer à l'infirmière coordinatrice un parcours de formation d'encadrement.		
Remarque_06	2-Ressources Humaines	<b>Recommandation_06</b>	Elaborer un plan de continuité d'activité		

350045357\_ASSOCIATION ISATIS